

Pièces à joindre pour une réinscription

- 1 photo** d'identité **récente** si vous souhaitez changer celle de l'année dernière
- photocopie du **diplôme du baccalauréat ou du diplôme de l'enseignement supérieur**, (si vous ne l'avez pas déjà fourni).
- 1 chèque bancaire** correspondant au montant des droits à acquitter et libellé à l'ordre de : **Régie de recettes de l'ENSA-Marseille** (aucun délai de paiement ne sera accepté)
- photocopie de la **notification de bourse d'études du CROUS (pour les étudiants boursiers)**
- Sécurité sociale étudiante** : à remplir et joindre au présent dossier sans détacher les feuillets
- **obligatoire et gratuite jusqu'à vos 19 ans, obligatoire et payante à partir de 20 ans** (ne pas omettre de préciser votre propre numéro d'immatriculation à la S.S.)

Même si vous ne réglez pas la S.S. vous devez **obligatoirement** mentionner un **centre de paiement, LMDE ou MEP** pour les ressortissants de la communauté européenne : carte européenne ou formulaire attestant d'une couverture sociale

Pour toute autre couverture sociale que celle "étudiante", joindre **OBLIGATOIREMENT** une pièce justificative (photocopie de la carte navette des parents ou du conjoint, assurance volontaire etc...)
- Assurance "Responsabilité civile" obligatoire**, (en l'absence de ce document votre dossier sera rejeté) :
 - soit par l'intermédiaire des mutuelles étudiantes LMDE ou MEP,
 - soit par **une assurance personnelle**, fournir un **JUSTIFICATIF** détaillant tous les risques garantis, précisant obligatoirement la couverture des stages en milieu professionnel

Présence des mutuelles étudiantes à l'école d'architecture uniquement durant les périodes d'inscription.